



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-26

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
Nombre de délégués :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	<p>45 Titulaires 45 Suppléants 24 Présents 2 votes par procuration</p>

Étaient présents :

M. François BUSSIERE
M. Philippe CLAUDE
M. Bernard PIERQUIN
M. Boris RAVIGNON
M. Daniel ROUMY
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)
M. JC JACQUEMART
Mme Thérèse BERGER
M. Yvon HUMBLLOT
M. Régis RAOUL
M. Daniel COURTAUX
M. Claude LALLEMENT
M. JP CHABOUSSON

M. Jean PANCHER
M. Michel COURTOISIER
M. Patrick FLOQUET
M. Robert PASCOLO
M. Gilbert BOGARD
M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
Mme Dominique HUMBERT
M. Edouard JACQUE
M. JF DAMIEN
M. Eric GILLARDIN
Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

Vente d'un véhicule

Résultat du vote
<p>Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</p>

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-26

Objet de la délibération :

Vente d'un véhicule

Dans le cadre de la gestion de la flotte des véhicules de l'EPAMA, un marché a été lancé pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire. Un Citroën Berlingo vient d'être acquis.

L'utilitaire Renault Kangoo acheté en 2014 est, quant à lui, mis à la vente : Renault proposait une reprise du véhicule à 7 000€. Un agent de l'EPAMA s'est proposé de le reprendre à ce prix, plus 100€.

Il est proposé au Comité Syndical de valider les modalités de cette vente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- donne son accord pour la vente du véhicule Renault Kangoo,
- décide que le prix de vente sera de 7 100 euros,
- inscrit une recette en investissement du même montant,
- décide de sortir ce véhicule de l'inventaire,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/07/2018 à 10:35:36
Référence : 69eb1ad552ef4f1544a95b7361a09bbfcd1f9248